

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES  
ET L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Membre de la Commission Internationale pour la Protection des Alpes (CIPRA)

*SECRETARIAT : Jacques MOLINARI 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : (33) 0493353517 - Messagerie électronique : Jacques.Molinari@wanadoo.fr*

---

Monsieur Jean-Claude GAYSSOT  
Ministre de l'Équipement, des Transports et du Logement  
Hôtel de Roquelaure  
245, boulevard Saint Germain  
75700 PARIS

---

**Notre réf. :** GIR/MinEtlIntermod06

**Objet :** DTA des Alpes-Maritimes - Etude intermodale

Menton, le 16 novembre 1998

Monsieur le Ministre,

Le 2 octobre dernier, lors de la quatrième réunion de son Comité de pilotage (la première à laquelle le GIR Maralpin a été admis à participer), présentation a été faite de l'état d'avancement de l'étude intermodale des Alpes-Maritimes et du schéma de scénarios auquel conduirait cette dernière.

Ce schéma, articulé sur un scénario dit "*de référence 2015*", prévoit, pour le scénario dit "*d'équilibre*", fixé à échéance 2025, une alternative entre une "*dominante TC* (transport en commun)" et une "*dominante VP* (véhicules personnels)".

Le scénario 2015, dit "*de référence*" est censé appliquer conjointement à l'état des lieux actuel deux programmes conçus, l'un comme une mise en oeuvre des "*opérations décidées*" et l'autre comme opérations de "*valorisation de l'existant*".

L'inventaire qui a été dressé des investissements censés être réalisés en 2015 selon ce scénario (dont il n'a été imaginé aucune variante) peut se résumer de la manière suivante :

- investissements ferroviaires : amélioration (sans électrification) de la section de ligne SNCF Nice-Drap (24 MF)
- investissements transports en commun en site propre (TCSP) : tramway de Nice
- investissements routiers : ensemble des projets dits de "*réhabilitation du réseau routier structurant des A.-M*" présenté par la DDE du département (programme non chiffré).

Cette présentation a suscité la surprise et soulevé de nombreuses objections d'une partie de l'assistance qui s'est étonnée de la quasi exclusion d'investissements dans le secteur ferroviaire.

A l'exception du TCSP de Nice, à propos duquel nous formulons les plus sévères réserves (cf. mémorandum ci-joint, point 3.3), à la fois quant au choix du mode et aux missions qui lui sont dévolues, le scénario 2015 présenté par les animateurs de l'étude intermodale réserve *la part majeure des investissements à la route*, et ne tient aucun compte, ni de la gravité de la crise dans laquelle la Côte d'Azur s'est dangereusement enlisée, ni des directives fort claires qui ont été données par l'Etat au préfet des Alpes-Maritimes ainsi qu'aux autorités en charge de l'étude intermodale.

Le GIR Maralpin appelle votre attention sur *l'urgence de la mise en application de vos directives et d'une révision radicale des conceptions affichées à ce jour par la majorité des acteurs de l'étude intermodale* ; il appelle également votre attention sur les analyses et les propositions qu'il a lui-même explicitées dans de nombreux dossiers, études, publications et communications, qu'il tient à la disposition des membres de votre Cabinet et dont il vous soumet une synthèse dans la note ci-jointe.

La qualité reconnue de ces travaux met le GIR Maralpin en position de postuler à participer aux réunions techniques et groupes de travail en charge de l'étude intermodale, à être consulté par la Mission des Alpes que vous venez de mettre en place, et à être auditionné par les membres de votre Cabinet qui en suivent les travaux.

En vous remerciant par avance pour l'attention que vous voudrez bien accorder à nos propositions et à notre requête, et dans l'attente de voir notre groupe de réflexion invité à participer plus activement et plus efficacement au débat que vous souhaitez instaurer, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Jacques Molinari  
Secrétaire scientifique du GIR Maralpin

**Pièces jointes :**

- Mémorandum - Propositions du GIR Maralpin pour une stratégie de valorisation des infrastructures ferroviaires dans la perspective d'une politique de transports soutenable et d'un développement durable des Alpes-Maritimes
- Liste indicative de publications et de communications du GIR Maralpin sur la problématique des transports
- Tiré à part de la revue *Montagnes Méditerranéennes* n° 6, décembre 1997, pp. 122-123 et 145-152

**Copie pour information :**

Madame la Ministre de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement